



Les Brèves de la CGT

Octobre 2021

s'informer pour agir ensemble

Limoges, le 7 octobre 2021

SOMMAIRE :

- **Les nouvelles grilles 2022 indiciaires pour les agents de catégorie C** ont été communiquées aux organisations syndicales. Elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elles sont à jour et différentes de celles qui vous ont été transmises récemment par une autre organisation syndicale. Le relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice de 340 nécessitait de revoir toutes les grilles de catégorie C. C'était une exigence forte de la CGT.
La CGT revendique également l'ouverture d'une négociation salariale indispensable pour revaloriser l'ensemble des rémunérations de tous les agents. Nous demandons une hausse significative de la valeur du point d'indice.
- Nouvelles dispositions réglementaires relatives aux **congés bonifiés**.

Nouvelle grille C1 applicable au 1^{er} janvier 2022 (1^{er} grade de la catégorie C). Valeur du point d'indice 4.6860 €

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré (IM)	Gain en Points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire Brut mensuel en €
1	367	340	+ 8	1 an	1593.25
2	368	341	+ 8	1 an	1597.93
3	370	342	+ 8	1 an	1602.62
4	371	343	+ 8	1 an	1607.30
5	374	345	+ 9	1 an	1616.68
6	378	348	+ 11	1 an	1630.76
7	381	351	+ 9	3 ans	1644.79
8	387	354	+ 6	3 ans	1658.85
9	401	363	+ 9	3 ans	1701.03
10	419	372		4 ans	1743.20
11	432	382			1790.06

Nouvelle grille C2 applicable au 1^{er} janvier 2022 (2^{ème} grade de la catégorie C). Valeur du point d'indice 4.6860 €

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré (IM)	Gain en Points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire Brut mensuel en €
1	368	341	+ 7	1 an	1597.93
2	371	343	+ 8	1 an	1607.30
3	376	346	+ 10	1 an	1621.36
4	387	354	+ 8	1 an	1658.85
5	396	360	+ 14	1 an	1686.97
6	404	365	+ 11	1 an	1710.40
7	416	370	+ 5	2 ans	1733.83
8	430	380		2 ans	1780.69
9	446	392		3 ans	1836.92
10	461	404		3 ans	1893.15
11	473	412		4 ans	1930.64
12	486	420			1968.13

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré (IM)	Gain en Points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire Brut mensuel en €
1	388	355	+ 5	1 an	1663.54
2	397	361	+ 3	1 an	1691.65
3	412	368		2 ans	1724.46
4	430	380		2 ans	1780.69
5	448	393		2 ans	1841.61
6	460	403		2 ans	1888.47
7	478	415		3 ans	1944.70
8	499	430		3 ans	2014.99
9	525	450		3 ans	2108.71
10	558	473			2216.49

Reclassement dans les nouvelles grilles avec une accélération de carrière d'un an.

Le reclassement des agents concernés dans les nouvelles grilles s'effectuera au 1er janvier 2022. Après cette opération, une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an sera appliquée **à tous les agents des trois grades.**

Pour connaître votre reclassement, la CGT est à votre disposition.

Congés bonifiés dans la fonction publique Un guide complet sur le nouveau dispositif.

Les dispositions réglementaires relatives aux congés bonifiés ont été profondément modifiées pour les trois versants de la fonction publique par le **décret n°2020-851 du 2 juillet 2020** portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique.

Afin de faciliter l'appréhension de ces nouvelles dispositions nous vous mettons un guide à disposition sur notre blog.

Pour consulter le guide, rendez-vous sur le blog de la CGT : cgt-cd87.fr puis aller dans la barre de menu et cliquez sur « **vos droits** ».



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact ☐ participer à une formation d'accueil



Nom – prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service :

Tél : Email :

